

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale 513 Droit et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion (DESPEG)

Université Côte d'Azur

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 19/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Grégory Kalflèche, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Grégory KALFLECHE, Université de Toulouse

Experts :

Mme Myriam DORIAT-DUBAN, Université de Lorraine

M. Julien MALIZARD, Institut des hautes études de Défense nationale

M. Patrick SENTIS, Université de Montpellier

Délégué scientifique du HCERES :

M. Jean-Luc HERRMANN

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016
et d'une visite de l'ED en février 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Droit et Sciences Politiques, Économiques et de Gestion* (ED DESPEG, n° 513) est issue de la fusion en 2008 d'écoles doctorales déjà pluridisciplinaires. Elle s'insère dans un ensemble de six ED de l'Université Nice Sophia-Antipolis dont la compétence a été transférée à la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Côte d'Azur (UCA). Les rôles dévolus à la ComUE par un collège des écoles doctorales (CED) en matière doctorale ne sont pas encore intégralement définis et la venue du HCERES se fait, à cet égard, dans un contexte mouvant.

L'ED DESPEG regroupe les doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs de six unités de recherche (UR) dont une Unité Mixte de Recherche (UMR), le GREDEG (Groupe de recherche en droit, économie et gestion, UMR 7321) et cinq équipes d'accueil (EA). Il s'agit du CERDACCFF (Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif, constitutionnel, fiscal et financier, EA 7267), du CERDP (Centre d'étude et de recherche en droit privé, EA 1201), de l'ERMES (Equipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés, EA 1198), du GRM (Groupe de recherche en management, EA 4711), et du LADIE (Laboratoire de droit international et européen, EA 7414) issu de la fusion du GEREDIC (Groupement d'études et de recherches en droit international et comparé, EA 3180) et du CEDORE (Centre d'étude du droit des organisations européennes).

L'ED DESPEG couvre ainsi les sections 01 à 06 (droit privé, droit public, histoire du droit, science politique, sciences économique et sciences de gestion) du Conseil National des Universités (CNU). Elle voit ses effectifs répartis sur plusieurs sites et plusieurs composantes : deux Unités de Formation et de Recherche (l'UFR Droit et Science Politique et l'Institut Supérieur d'Économie et de Management) et deux instituts (l'Institut d'Administration des Entreprises et l'Institut du Droit de la Paix et du Développement). L'ED a tissé des liens forts et envisage une intégration de SKEMA *Business School* et de l'EDHEC, qui ont déjà – ou vont avoir – des représentants au Conseil de l'école doctorale, comme c'est par ailleurs le cas de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud Est (MSHS Sud-Est, Unité de Service et de Recherche CNRS, USR 3566).

Les effectifs de l'ED DESPEG sont en baisse, passant de 421 à 319 entre 2011 et 2016. Cette situation, classique dans les premières sections du CNU, correspond à une volonté de sélectivité et de qualité doctorale affichée et générale en France. Les moyens humains ont drastiquement été réduits de moitié au cours du dernier plan quinquennal, passant de trois personnels équivalents temps plein à un équivalent temps plein et un mi-temps. L'école doctorale est dirigée depuis septembre 2015 par une Professeure de droit privé, et un Professeur de sciences économiques en tant que directeur adjoint.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le Conseil de l'école doctorale DESPEG est conforme à l'arrêté du 25 avril 2016 ; dans le cadre des nouveaux partenariats de l'école, il comprend en particulier un représentant de SKEMA *Business School* et bientôt un représentant de l'EDHEC. Dans le cadre de ces partenariats, les questions de la collation des grades universitaires et du financement de la formation doctorale devront être prises en compte.

Les moyens matériels et humains, en nette baisse (diminution de 37,5 % des moyens financiers et de 50 % de personnels de l'ED entre 2012 et 2015) ne permettent pas à l'ED de remplir correctement ses missions, notamment en termes de formation doctorale ou de suivi de l'insertion des docteurs. Les autorités de tutelle doivent porter une attention particulière aux rôles de chaque structure (notamment dans les nouvelles répartitions entre le CED et les ED) et à une adaptation des moyens.

Globalement, l'ED DESPEG ne trouve pas complètement la place qui lui revient réglementairement au sein des structures actuelles, ce qui conduit à un fonctionnement sur certains points insuffisants. Ainsi, en dehors des compétences encore incertaines du CED, une partie bien trop importante de ce qui revient à l'école doctorale est réalisée par les UR partenaires. Cette situation est due à plusieurs facteurs, au premier rang desquels un habitus dans ce sens, des moyens trop faibles accordés à l'école doctorale et le caractère pratique pour les enseignants-chercheurs et doctorants de ne pas avoir à se rendre sur les différents sites, notablement éloignés, des composantes de l'ED. Or, les préjudices de cette organisation sont visibles. D'abord, la pluridisciplinarité affichée de l'ED, qui en est un des atouts majeurs, s'en trouve en pratique très fortement réduite. Les doctorants ne se connaissent pour ainsi dire pas et les échanges interdisciplinaires sont faibles. Ensuite, cette situation crée une grande disparité en matière de formation doctorale et de suivi selon le laboratoire de rattachement (les comités de suivi de thèse sont souvent formels quand ils ne sont pas inexistant), tous ne s'étant pas adaptés au standard du laboratoire le plus impliqué et aux standards actuels des ED en *Droit économie gestion* (DEG). Les doctorants auditionnés par le comité HCERES le regrettent d'ailleurs et les entretiens ont mis en avant ces difficultés de pluridisciplinarité peu exploitées et ces différences de traitement. On notera que l'UMR GREDEG, qui se rapproche des standards, pourrait servir de base au développement de pratiques communes au sein de l'école doctorale.

L'absence de logiciel de gestion spécifique aux écoles doctorales (par exemple ADUM, Accès Doctorat Unique Mutualisé) ne permet pas une gestion optimisée de l'ensemble des activités de l'école. Une réflexion sur ce point serait certainement utile. Le développement du CED pourrait pallier ce manque avec un achat de ce logiciel pour l'ensemble des écoles doctorales de l'UCA. L'harmonisation des sites internet des ED, en projet semble-t-il, peut aussi se faire utilement au niveau du CED. La communication des actions globales de l'ED DESPEG à tous ses doctorants s'en trouverait par ailleurs améliorée.

Le financement des doctorants est raisonnable, puisqu'environ 15 % d'entre eux bénéficient d'un financement dédié (selon les années entre 10 et 17 nouveaux doctorants par an, soit entre 13,2 % et 17,7 % des nouveaux doctorants inscrits). Des efforts constants sont et doivent continuer à être menés (conventions industrielles pour la formation par la recherche (CIFRE), réponse aux appels d'offres, LabEx et prise en compte de la tutelle). La politique de site, vouée à prospérer, peut ouvrir des perspectives intéressantes (LabEx, facilitation d'une part de la pluridisciplinarité, rapprochement des champs couverts par l'ED, liens avec les autres écoles comme SKEMA ou EDHEC, etc.). La sélection des doctorants fait l'objet d'une politique qui a été précisée au cours du dernier contrat, et même si le nombre de refus d'inscription n'est pas très important, la mise en place d'un processus de sélection a permis de diminuer le nombre de demandes de candidats, notamment des plus faibles. Cet effort qui doit être salué, devrait aussi être étendu de manière égale à l'ensemble de l'école doctorale.

L'ouverture internationale (importante, avec 50,4 % de doctorants étrangers) est concentrée sur des pays classiquement intéressés par la France pour le Droit (Afrique du Nord). Un effort pourrait être entrepris vers les pays européens ou d'Amérique du Nord pour les autres disciplines (et pour le droit aussi). Les partenariats avec Pise et Milan, dont la portée est encore peu claire, pourraient être un tremplin dans ce sens. Un mémento de la cotutelle internationale existe cependant, et le chiffre de 44 conventions de cotutelle est tout à fait satisfaisant. L'idEx ayant pour objet une ouverture à l'international, on peut espérer y trouver des modes de financement de mobilité internationale et des partenariats intéressants pour l'école doctorale.

- Encadrement et formation des doctorants

Concernant l'encadrement des doctorants, une limite de dix doctorants par encadrant a été fixée, avec possibilité de dérogation jusqu'à quatorze, ce qui reste élevé, même pour ce champ disciplinaire. Une analyse de la répartition par directeur ou par discipline permettrait d'avoir une meilleure appréhension de l'encadrement des doctorants. Les discussions lors de la visite ont néanmoins permis d'établir que certaines disciplines dans lesquelles les enseignants-chercheurs sont moins nombreux conduisent à un taux d'encadrement plus haut que la moyenne, sans excès particulier et avec une pleine conscience et maîtrise de la direction de l'ED DESPEG. L'encadrement des doctorants repose essentiellement sur leur UR d'accueil, plus même que sur leur discipline de rattachement. Les comités de thèse devraient être organisés par l'école doctorale, permettant ainsi un suivi harmonisé, notamment dans les différentes disciplines, garant d'une qualité pour

l'heure inégale. L'encadrement et le suivi devraient ainsi faire l'objet d'une prise de conscience de la part de tous les enseignants-chercheurs et chercheurs à travers des politiques harmonisées fixées au niveau de l'ED DESPEG.

La durée maximale des thèses est fixée à six ans pour tenir compte des spécificités des thèses juridiques, souvent plus longues. Une augmentation continue de la durée des thèses est à noter sur l'ensemble de la période, avec une forte augmentation en 2016 (en cinq années, la durée moyenne des thèses est passée de 58 mois en 2010 à 72 en 2016, 65 en 2015). Aucune analyse par discipline ne permet cependant d'aller plus loin dans la réflexion sur la durée des thèses. Enfin, le nombre d'abandons est de 9 en 2015-2016, les données pour les autres années n'étant pas communiquées, de même que la répartition par discipline et par année de thèse.

Dans le cadre d'une politique de formation commune à toutes les écoles doctorales du site, l'ED DESPEG impose un volume minimal de 90 h, incluant les formations aux doctorants contractuels chargés d'enseignement (DCCE). Les formations sont l'un des points faibles de l'école. D'abord, comme sur d'autres points, ils apparaissent comme réalisés en partie par les UR. Cela permet des enseignements de qualité et de la proximité (les doctorants du GREDEG ont montré de la satisfaction), mais c'est surtout une source de disparité entre doctorants d'une même ED. Ensuite, les autres formations ne semblent pas recevoir un accueil très enthousiaste de la part des doctorants qui aimeraient des formations disciplinaires. Pour cela, l'ED DESPEG devrait accroître le budget dédié aux formations (actuellement 2000 euros sur 17 500 euros de budget global), la tutelle pouvant utilement accorder un certain nombre d'heures de service à l'ED afin qu'elle organise ses formations avec ses propres membres. La proximité des thèmes de recherche des UR rattachées à l'ED permettrait alors d'ouvrir ces formations à l'ensemble des doctorants de l'école et non d'un seul laboratoire.

L'utilisation du logiciel de formation des personnels pour une partie seulement des formations ne semble pas être la bonne solution au vu de l'expérience des membres du comité. En cette matière, un logiciel spécialisé à la gestion des écoles doctorales peut apporter beaucoup.

La rentrée solennelle ou les *Doctoriales* sont des premiers pas vers une activité plus affirmée de l'école en elle-même, mais ces manifestations sont manifestement pour l'heure, comme parfois, de l'ordre du symbole. On notera que, globalement, si elles sont des lieux d'échanges intéressants pour certains doctorants, elles ne correspondent pas aux attentes de tous. Leur calibration exacte est une question importante dans toutes les écoles doctorales et la direction de l'ED DESPEG devra apporter des modifications importantes afin d'adapter ces manifestations aux besoins (notamment dans un contexte pluridisciplinaire et pluri-sites).

- Suivi et insertion des docteurs

Le suivi des doctorants et de l'insertion des docteurs a montré une activité disparate durant ce contrat quinquennal, la baisse des effectifs et l'indisponibilité d'une partie du personnel administratif ayant apparemment fortement pesé sur l'organisation de l'ED DESPEG. En l'état actuel de ses moyens, il n'est pas possible pour cette école de mener dans des conditions satisfaisantes le suivi de ses docteurs. L'absence de logiciel spécifique est là encore regrettable, puisqu'il permet également le plus souvent un suivi facilité des diplômés. Les services des composantes relatifs au suivi des étudiants devraient aider l'ED et porter une attention particulière au suivi des doctorants et des docteurs. En effet, au-delà des contraintes, lorsqu'elles existent, les statistiques de l'école doctorale n'ont fait l'objet d'aucune analyse détaillée permettant d'envisager les mesures à prendre (hausse de la durée de thèses, taux d'abandon, encadrement par directeur et par discipline, etc.). Un effort particulier semble nécessaire sur ce point.

Le comité HCERES a noté la volonté récente de se rapprocher des milieux professionnels en dehors de l'université. En particulier, le délégué territorial d'un de pôles de compétitivité, un directeur d'agence d'intérim et le directeur régional du CNRS ont intégré le Conseil de l'ED. Le rapprochement avec deux grandes écoles de commerce peut aussi mener à des actions utiles (junior-entreprises, liens avec les entreprises) favorisant l'insertion des futurs diplômés de l'école. Ces efforts devront être poursuivis et menés par l'ED DESPEG (et non les laboratoires) et soutenus par la tutelle. Le fait que l'association des doctorants mène une grande partie des actions dans le sens de l'insertion doit faire l'objet de félicitations pour ce dynamisme ; c'est toutefois aussi la marque d'une absence de l'école doctorale dans la gestion de cette mission. Le projet de la direction pour le prochain contrat quinquennal fait preuve à cet égard d'une belle prise de conscience qu'ont confirmée les entretiens. Il convient de souligner que les évolutions positives sont envisagées par des collègues conscients des faiblesses et des potentialités actuelles.

Autoévaluation et projet :

La direction actuelle de l'ED DESPEG a réalisé une évaluation intéressante. Leur travail est à saluer pour sa qualité. Dans un contexte globalement en mouvement avec la création de l'UCA et le développement prévisible du CED, le projet peut faire l'objet de félicitations et d'une critique.

La critique porte sur la prise en compte du fait que l'école doctorale a un statut particulier qui ne saurait être délégué autant qu'aujourd'hui aux UR rattachées à l'ED. Certes, le comité HCERES est conscient de la difficulté d'une école doctorale pluridisciplinaire et, surtout, établie sur plusieurs sites. Cependant, les efforts de l'ED DESPEG devraient clairement être portés sur l'unification et le fait de remplir pleinement ses rôles réglementaires. Cela sera vraisemblablement un des enjeux majeurs des relations avec le CED. A cet égard, les moyens du suivi et de formation qui sont deux des principaux rôles de l'école ont été malheureusement minimisés.

Les félicitations portent sur les éléments du projet qui apparaissent comme un véritable programme de développement crédible. Ainsi, l'extension du périmètre à SKEMA *Business School* et à l'EDHEC est une idée très intéressante pour les sciences économiques et de gestion, même s'il faudra réussir à maîtriser les contraintes juridiques. Les contrats doctoraux de l'UCA sont intéressants aussi et l'ED DESPEG souhaite véritablement en bénéficier. La volonté d'une meilleure communication interne correspond aussi à un besoin et fait montre de la difficulté actuelle de l'ED à jouer son rôle. Enfin, les politiques de suivi des docteurs, de reconnaissance de ce diplôme et d'insertion professionnelle correspondent aussi à des lacunes parfaitement identifiées par la direction.

Globalement, et sous la réserve que l'on a exprimée, l'autoévaluation a donc été menée avec sincérité par l'école doctorale DESPEG.

Appréciation globale :

L'ED DESPEG est forte de ses composantes et de sa pluridisciplinarité. Par ailleurs, la direction de cette école a procédé à une autoévaluation non formalisée, consistant à identifier un certain nombre de ses points faibles pour construire ensuite son projet. Des contraintes ont notamment fortement pesé sur les éléments relatifs au suivi des docteurs. De surcroît, une nécessaire recomposition des compétences en faveur de l'ED devra être au cœur des projets d'établissements futurs.

Au titre des éléments positifs, on notera une volonté d'assurer une sélectivité correcte, ni excessive ni formelle, des candidats à l'entrée au doctorat. Une ouverture vers l'extérieur peut être développée, mais la tendance est positive. Par ailleurs, le projet d'extension du périmètre à d'autres écoles est un projet à travailler si les contraintes juridiques le permettent.

Au titre des éléments à développer, on peut noter trois points principaux dont une partie méritera que la tutelle prenne conscience que les écoles doctorales nécessitent des moyens augmentés par rapport à leurs missions antérieures, alors que ceux de l'ED DESPEG ont drastiquement diminué lors du dernier quinquennal. D'abord, il s'agit du suivi des docteurs, dont l'efficacité suppose des moyens humains. Ensuite, un effort particulier devrait être fait sur la formation qui ne doit plus principalement être réalisée par les UR partenaires de manière trop cloisonnée, mais, même pour les formations disciplinaires, par l'école elle-même. Il s'agit d'une de ses missions réglementaires essentielles. Les moyens informatiques et les heures de cours adaptés devront y être consacrés. Ce point permettra de combler les difficultés d'une UCA multi-sites. Enfin, globalement, il convient de rétablir une répartition des compétences claire de l'école doctorale avec, en aval, les laboratoires et, en amont, le CED.

Points forts :

- L'affichage de la pluridisciplinarité, utile entre matières proches.
- Une volonté de s'insérer dans des périmètres d'excellence (IdEx, graduate school).
- Un effort de sélectivité notable à poursuivre et généraliser dans toutes les disciplines.
- Les perspectives d'élargissement à d'autres écoles dans les mêmes champs disciplinaires.

Points faibles :

- Une répartition des compétences entre l'école, les laboratoires et le Collège des écoles doctorales à repenser.
- Des moyens humains, financiers et techniques (logiciel de gestion) insuffisants.
- Missions d'enseignement de l'école doctorale quasiment inexistantes, principalement en raison d'un soutien insuffisant de la tutelle.
- Une inégalité de traitement des doctorants en fonction du laboratoire d'accueil nécessitant un développement de pratiques propres à l'ensemble de l'ED.
- La multiplication des sites de l'UCA qui n'est pas compensée pour la vie et le fonctionnement de l'école doctorale.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place une répartition claire des compétences entre les laboratoires, les ED et le CED. Pour l'heure, l'école doctorale DESPEG n'exerce pas pleinement ses compétences, une partie étant réalisée par ses UR de rattachement (et de manière sensiblement différente selon les UR), et l'autre étant vouée à l'être par le CED. Un travail devrait être mené sur les rôles statutaires de chacun.

Une réflexion sur l'usage d'un logiciel de gestion des écoles doctorales pourrait être entreprise, sans doute au niveau du CED.

En fonction de ces répartitions de compétences, la mise au niveau des moyens humains et financiers (notamment pour les formations qui nécessitent des heures de service en plus de moyens financiers) doit absolument être réalisée. Pour l'heure, les missions de formations (générales et disciplinaires) sont bien en deçà des standards nationaux.

Observations de l'établissement

Nice, le 22 mai 2017

Jean-Marc GAMBAUDO,
Président d'Université Côte d'Azur,
aux Experts du comité de visite HCERES
de l'ED DESPEG

Mesdames et Messieurs les Experts,

Je vous remercie sincèrement pour le rapport détaillé que vous avez rendu sur l'Ecole doctorale « Droit et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion » d'Université Côte d'Azur.

J'ai bien pris note des recommandations formulées. Mon équipe s'attachera à donner à l'Ecole Doctorale les moyens de mieux fonctionner pendant le prochain contrat. Cette amélioration passera notamment par la mise en place et le développement de la Maison des Etudes Doctorales qui coordonnera les diverses actions en direction des doctorants et soutiendra d'une part la politique des Ecoles doctorales, d'autre part les initiatives des doctorants. La création d'Ecoles Universitaires de Recherche dans le cadre du PIA3 permettra aussi de renforcer sensiblement l'offre de formation doctorale, y compris disciplinaire.

Je n'ai qu'une observation à faire. Il est écrit dans le rapport (page 6 du fichier paginée 7 dans le document) que l'ED a procédé à « une auto-évaluation non formalisée ». Je tiens à préciser que toutes les EDs ont eu à travailler à mi-parcours sur un dossier d'auto-évaluation formalisé, établi par la Commission de la Recherche de l'UNS et largement inspiré du rapport-type pour l'HCERES ; la Commission de la Recherche de l'UNS a examiné ces dossiers au printemps 2015 et a renvoyé aux directeurs des EDs une analyse succincte assortie de recommandations. Vous trouverez en annexe le retour fait à l'ED DESPEG.

Veillez recevoir mes très sincères salutations.



Université Côte d'Azur
Sylvie MELLET
Vice-Présidente Recherche
Par délégation du Président